

Republique Democratique du Congo
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS



Le Ministre

5

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MADAME LE
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS A
L'OCCASION DE L'ADOPTION DU RAPPORT SUR LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LE
DEUXIEME CYCLE DE L'EXAMEN PERIODIQUE
UNIVERSEL**

(27ème SESSION CDH)

Genève
Septembre 2014

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme;

Monsieur le Haut-Commissaire des Nations unies aux Droits de l'Homme;

Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi, de prime abord, au nom du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE et de l'ensemble de la population de mon pays, de vous adresser mes salutations.

Je mets cette circonstance à profit pour m'acquitter d'un agréable devoir, celui de féliciter, au nom de ma délégation et de celui de mon gouvernement, Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein pour sa nomination au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

D'ores et déjà, je l'assure du soutien de mon Gouvernement et de sa disponibilité à collaborer étroitement avec lui. Par la même occasion, je tiens à féliciter Madame Navanethem Pillay pour les précieux services rendus ces dernières années et lui souhaite plein succès dans ses futures occupations.

Monsieur le Président,

L'on se souviendra que le 29 avril 2014, les avancées et les défis de la République Démocratique du Congo ont été examinés dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel. Cet examen a été l'occasion pour mon pays, de rendre compte, au Conseil, des efforts fournis dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été formulées lors de son passage au premier cycle dudit examen en décembre 2009.

La présence constante de mon pays à toutes les étapes du chemin parcouru à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre de l'Examen Périodique Universel témoigne, à la fois, de son attachement à cet important mécanisme de promotion et protection des droits de l'Homme et de sa foi en la capacité de celui-ci à contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans le monde, pour autant qu'il demeure fidèle aux principes sacro-saints qui président à son fonctionnement.

Monsieur le Président,

A l'issue du dialogue interactif qui a eu lieu pendant l'examen de mon pays, plus de deux cents recommandations ont été formulées à son intention. Après l'examen de ces recommandations, dans une attitude de responsabilité, de coopération et de conscience de l'imperfection inhérente à toute œuvre humaine, mon pays en a accepté 190, tandis que 38 ont été notées et qu'une seule a fait l'objet d'une promesse de réponse au plus tard au cours de la présente session.

Initiée par la Belgique, cette recommandation vise à : **« Assurer que toutes les personnes, y compris les membres de l'armée nationale, de la police et des services de renseignements, qui sont suspectées d'avoir commis des crimes relevant du droit international et d'autres violations graves des droits de l'Homme, sont attraites en justice dans le cadre de procès équitables qui ne soient pas soldés par des peines capitales »**.

A cet égard, il se dégage qu'en vertu de la Constitution, des conventions internationales dûment ratifiées et de ses lois en vigueur en matière pénale, la République Démocratique du Congo assure la protection de la personne humaine contre tous les actes attentatoires à sa dignité ainsi qu'à ses droits fondamentaux, de sorte que dans la vie de tous les jours, la commission des actes visés dans cette recommandation

expose les auteurs présumés à des poursuites et toutes les fois que leur culpabilité est établie à l'issue de procès, à des sanctions prononcées par les cours et tribunaux compétents.

Dans ce contexte, l'initiative de la Belgique s'inscrit dans la droite ligne de la politique pénale du Gouvernement de mon pays en la matière. Cependant, cette communauté d'approche entre en désaccord avec la vision de la République Démocratique du Congo à partir du moment où la recommandation ci-dessus demande que les personnes traduites en justice et reconnues coupables de violations graves des droits de l'Homme ne soient pas condamnées à la peine capitale.

Il s'avère que pareil engagement ne peut être souscrit par le Gouvernement, dès lors qu'à ce jour, la République Démocratique du Congo n'a pas abrogé la peine de mort. En effet, bien qu'elle ne soit plus exécutée en raison du moratoire de fait en vigueur depuis plus de dix ans, la peine de mort continue toutefois d'être prononcée par les juridictions nationales. Voilà pourquoi, en définitive, cette recommandation a été notée par mon pays.

Monsieur le Président,

Lors de l'adoption du rapport du groupe de travail sur l'examen de mon pays, ce dernier, à travers ma délégation, avait pris l'engagement d'œuvrer inlassablement pour la mise en œuvre des recommandations acceptées pour ce cycle.

C'est dans ce cadre que je me permets de vous annoncer qu'après la XIX^{ème} Session du Groupe de Travail de l'Examen Périodique Universel, des initiatives concrètes ont été prises par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Ces initiatives concernent d'une part, l'organisation générale de la stratégie de mise en œuvre de l'ensemble de recommandations issues du cycle en cours et, d'autre part, la

réalisation d'actions qui s'inscrivent dans la mise en œuvre effective de quelques-unes de celles-ci.

S'agissant de l'organisation de la stratégie de mise en œuvre, il sied de souligner que le Gouvernement a procédé au regroupement, par thématique, de toutes les recommandations acceptées. Après cette étape qui a permis le recensement de ces recommandations autour de 25 thématiques, celles-ci ont été, par la suite, regroupées en fonction des Ministères du Gouvernement ayant dans leurs attributions respectives la matière concernée par chacune d'elles, procédant par la même occasion à l'identification de l'administration directement chargée de la mise en œuvre.

A ce jour, un plan de mise en œuvre de ces recommandations par le Gouvernement et d'autres institutions publiques concernées est en cours de préparation par le Ministère de la Justice et Droits Humains et sera tout prochainement adopté au cours d'un atelier gouvernemental qui connaîtra également la participation de toutes les parties prenantes, à savoir les représentants du Gouvernement, de la société civile et des partenaires au développement.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les initiatives en rapport avec la mise en œuvre d'un certain nombre de ces recommandations, il y a lieu de relever, concernant la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, l'adoption toute récente, en date du 29 août 2014, du Plan d'Action des Forces Armées de la République Démocratique du Congo pour la Lutte contre les Violences Sexuelles, une première dans les stratégies de lutte contre ce fléau dans le monde.

Il convient de noter que malgré l'absence de statistique fiable, ce phénomène est sensiblement en baisse depuis la fin de la guerre à l'Est de la République Démocratique du Congo et la mise en déroute de la force négative M23, démonstration

même du lien indéniable qui existe entre ces deux phénomènes. Mon pays en appelle à la poursuite de la collaboration avec la MONUSCO, particulièrement la Brigade d'Intervention Spéciale, en vue de la consolidation de la pacification par le démantèlement total de groupes armés qui n'ont pas positivement répondu à l'appel lancé en faveur de leur reddition pacifique.

Le plan d'action des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, qui vient s'ajouter aux autres mécanismes de lutte contre les violences sexuelles en cours d'application en République Démocratique du Congo, a pour objectif principal de réduire l'incidence des violences imputables aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo à travers l'augmentation des mesures préventives et des efforts pour lutter contre l'impunité.

Articulé autour de quatre axes que sont la prévention, la répression, la communication et le suivi et évaluation, ce plan, à travers sa mise en œuvre, permettra de réduire sensiblement l'implication des hommes en uniforme dans la commission des actes de violences sexuelles et basées sur le genre.

L'adoption de ce plan a été saluée par des personnalités étrangères dont Madame la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en matière de lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés, Monsieur le Représentant Spécial du Premier Ministre britannique pour la prévention des violences sexuelles en zones de conflits et Madame la co-fondatrice de l'initiative pour la prévention des violences sexuelles en zones de conflits et Envoyée Spéciale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui ont tous félicité la République Démocratique du Congo pour cette avancée significative.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la lutte contre le recrutement d'enfants, le Gouvernement poursuit, sans désespérer, l'exécution du Plan d'Action pour la Lutte contre le Recrutement et l'Utilisation d'Enfants ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant par les Forces Armées et les Services de Sécurité de la République Démocratique du Congo adopté le 04 octobre 2012.

Dans la même lancée, en date du 03 mai 2013, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a pris la directive ministérielle portant sur la mise en œuvre dudit plan, directive aux termes de laquelle, injonction a été donnée à tous les membres des Forces Armées de la République Démocratique du Congo de combattre le recrutement et l'utilisation d'enfants au sein des Forces Armées.

Tous ces efforts ont permis, à ce jour, l'accroissement sensible du nombre d'enfants séparés de groupes armés, passant de 2894 en 2013 à 5609 enfants en 2014. C'est ici le lieu pour indiquer à l'intention de la Communauté Internationale qu'il n'existe pas d'enfants soldats dans les rangs des forces Armées de la République Démocratique du Congo.

A cet égard, dans son allocution au Conseil de Sécurité des Nations Unies le 08 septembre 2014, la Représentante Spéciale du Secrétaire Général sur la question des enfants en conflit armé a effectivement reconnu qu'en la matière, d'importants progrès continuent en République Démocratique du Congo.

Monsieur le Président,

Au cours de la XIX^{ème} Session du Groupe de Travail, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'était engagé à poursuivre l'accompagnement du processus d'installation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

A ce jour, celle-ci n'est malheureusement pas encore opérationnelle. L'absence de consensus au sein des organisations de la société civile, entités dont les membres sont seuls éligibles dans la composition de cette institution indépendante n'a pas permis le choix de ses animateurs par l'Assemblée Nationale.

Le Gouvernement qui s'en tient strictement au respect du statut légal de cette institution espère que les entités intéressées feront preuve de sagesse et de modération afin que ce dossier soit rapidement décanté.

L'apurement des arriérés des rapports dus aux organes des traités constitue aussi l'autre engagement souscrit par le Gouvernement à l'occasion de son dernier passage à l'Examen Périodique universel.

En vue du respect de cette promesse, le Gouvernement de mon pays s'est effectivement mis en action pour soumettre tous les rapports attendus de lui par les différents organes de surveillance des traités.

A ce jour, un des quatre rapports en retard de soumission, à savoir le quatrième rapport périodique sur la mise en œuvre du Pacte International relatif aux droits civils et politiques a été élaboré et se trouve en instance de transmission à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo reste fermement attachée aux principes et valeurs universels des droits de l'Homme. A ce titre, elle vous assure qu'aucune circonstance ne la détournera de cette conviction ni du chemin qu'elle est en train de parcourir afin d'atteindre cet idéal.

Aussi s'engage-t-elle à fournir les efforts nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du présent cycle et pour donner effet à tous les autres engagements qu'elle assume en vertu des conventions internationales ratifiées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Je reste convaincue qu'avec le concours appuyé de la communauté internationale, la paix se consolidera davantage en République Démocratique du Congo, et que grâce à l'action continue du Gouvernement, la situation des droits de l'Homme se sera améliorée davantage.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

C'est par ces mots pleinement chargés d'espoir que je termine cette intervention et vous remercie pour votre aimable attention

Genève, le 18 septembre 2014.

Wivine MUMBA Matipa

